

Session ORDINAIRE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu
Le **mercredi 20 mai 2026** à 20h en MAIRIE - SALLE DU CONSEIL.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie de croire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à LENT le 12/05/2026

Le Maire
Yves CRISTIN



ORDRE DU JOUR

- Abrogation de la délibération du 20 mars 2026 « délégation de signature du conseil municipal au Maire »
- délégation de signature du conseil municipal au Maire

- Questions diverses

POUVOIR (1)

Je soussigné :

donne pouvoir à (2) :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal séance du **20 mai 2026** (3)
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

Fait à

Le

Signature : (4)

(1) A n'utiliser qu'en cas d'empêchement majeur

(2) Nom, prénom, adresse du mandataire

(3) Le présent pouvoir conservant une validité de trois reports maximum dans le cas où la présente réunion serait reportée pour quelle cause que ce soit

(4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " Bon pour pouvoir"



Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Laure Anne PARROUFFE

Présents : Mmes Valérie BALLAND, Stéphanie CRETIN, Marine DELESTRAS, Laure Anne PARROUFFE, Florence PROST, Céline PROST, Tiffany RAUX-BAILLEUL, Elise VANZETTI ZARAGORI

Mrs Marc BOUCHET, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Antony GIRARD, Olivier GONON, Marc MICHON, Jocelyn PETOUILLAT, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Mohammed ZAHID

Excusés : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN), Clément SULPICE (pouvoir à Florence PROST)

Absent : /

Lors de la séance du 20 mai 2026 à 20h, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

1) Approbation à l'unanimité du conseil municipal du 22 avril 2026

2) **ABROGATION de la délibération N°D20262003003 du 20 mars 2026 « délégation de signature du conseil municipal au maire »** modification de l'article 14. « D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur tout le territoire de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Décision du Maire n°2 : virement de crédit afin d'annuler un titre sur l'exercice 2025.

Enlèvement de 212.50 € sur le compte 6156 et ajout sur le compte 673. Afin de régulariser un chèque revenu impayé suite à une location de salle.

P.L.U. – la réunion est fixée au 27/05/2026

Commission travaux, la réunion est prévue le 29/05/2026 à 18h30

Commission de la liste électorale : proposition de 2 conseillers municipaux
- Titulaire : Marc BOUCHET Suppléant : Marc MICHON

□ Désignation des membres des commissions thématiques de GBA :

1 finances : Olivier FERNANDEZ

2 développement économique : Stéphanie CRETIN

3 biodiversité : Clément SULPICE, Anthony GIRARD

4 sport : Céline PROST

5 déchet : Stéphanie CRETIN

6 aménagement mobilité : Marc MICHON, Olivier FERNANDEZ

7 solidarité santé : Florence PROST, Laure Anne PARROUFFE

□ Dates des prochains conseils municipaux 2026 à 20h (sous réserve de modification)

5 juin, 17 juin, 2 juillet (à 18h30)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10